

Lyxor MSCI Future Mobility ESG Filtered (DR) UCITS ETF - Acc

ACTION ■

REPORTING

Communication
Publicitaire

31/03/2024

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **17,93 (USD)**
Date de VL et d'actif géré : **29/03/2024**
Actif géré : **284,21 (millions USD)**
Code ISIN : **LU2023679090**
Type de Réplication : **Physique**
Indice de référence :
100% MSCI ACWI IMI FUTURE MOBILITY ESG FILTERED
Date de la première VL : **10/03/2020**
VL de lancement : **10,00 (USD)**

Objectif d'investissement

Le Lyxor MSCI Future Mobility ESG Filtered (DR) UCITS ETF - Acc est un ETF (exchange traded fund) conforme à la Directive OPCVM. Il a pour objectif de répliquer l'indice MSCI ACWI IMI Future Mobility ESG Filtered Net Total Return Index.

Les ETF Amundi sont des fonds d'investissement cotés en bourse qui procurent une exposition fidèle et bon marché à un indice de référence.

Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

« Les valeurs liquidatives techniques peuvent être calculées et publiées tout jour civil (à l'exception des samedis et des dimanches) qui ne soit ni un jour ouvré ni un jour de transaction. Ces valeurs liquidatives techniques n'ont qu'une valeur indicative et ne serviront pas de base pour l'achat, la conversion, le rachat et/ou le transfert d'actions. »

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (VL) * (Source : Fund Admin)



Indicateurs de risque (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	Depuis le lancement *
Volatilité du portefeuille	23,50%	26,21%	30,49%
Volatilité de l'indice	23,56%	26,26%	30,62%
Tracking Error ex-post	0,11%	0,10%	0,33%
Ratio de sharpe	-0,12	-0,25	0,54

* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an. L'indicateur Tracking Error mesure l'écart de rendement entre le fonds et l'indice

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
29/12/2023	29/02/2024	29/12/2023	31/03/2023	31/03/2021	-	-	-
Portefeuille	2,11%	2,22%	2,11%	2,77%	-8,51%	-	-
Indice	2,17%	2,25%	2,17%	3,16%	-7,36%	-	-
Ecart	-0,06%	-0,04%	-0,06%	-0,39%	-1,15%	-	-

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2023	2022	2021	2020	2019
Portefeuille	13,20%	-35,81%	30,92%	-	-
Indice	13,72%	-35,54%	31,38%	-	-
Ecart	-0,52%	-0,28%	-0,46%	-	-

* Source : Amundi. Les performances ci-dessus couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats actuels et futurs et ne sont pas garantes des rendements à venir. Les gains ou pertes éventuels ne prennent pas en compte les frais, commissions et redevances éventuels supportés par l'investisseur lors de l'émission et du rachat des parts (ex : taxes, frais de courtage ou autres commissions prélevés par l'intermédiaire financier...). Si les performances sont calculées dans une devise autre que l'euro, les gains ou les pertes éventuellement générés peuvent de ce fait être impactés par les fluctuations des taux de change (à la hausse comme à la baisse). L'écart correspond à la différence de performance du portefeuille et de l'indice.

Données de l'indice (Source : Amundi)

Description de l'indice

L'indice reflète la performance des entreprises qui devraient générer des revenus importants dans des domaines tels que les véhicules électriques et leurs composants et matériaux, les véhicules autonomes et technologies connexes, les nouvelles méthodes de transport de passagers et de marchandises, les technologies de stockage d'énergie électrochimique, la mobilité partagée et les sociétés minières et métalliques impliquées dans la fabrication de batteries. La méthode de sélection des titres dans l'indice utilise une série de mots-clés ayant trait à des produits, services et concepts liés au thème, construits à l'aide de techniques de traitement du langage naturel et d'analyse de données. Ces mots-clés permettent d'identifier et cibler les entreprises en fonction du pourcentage de leurs revenus pouvant être lié au thème de la mobilité du futur. Chaque année, le cadre général des objectifs de l'indice et les thèmes sous-jacents qui leur sont associés sont examinés avec la contribution consultative d'un expert de l'industrie thématique retenu par le MSCI. L'indice applique des filtres sur la base des notations ESG de MSCI, des scores de controverses et de certains secteurs. Les pondérations finales appliquées pour chaque titre sont basées sur un score global qui prend en compte trois mesures principales : la croissance des ventes sur une année, le retour sur investissement et le pourcentage du chiffre d'affaires consacré à la Recherche & Développement et au Capex.

Caractéristiques (Source : Amundi)

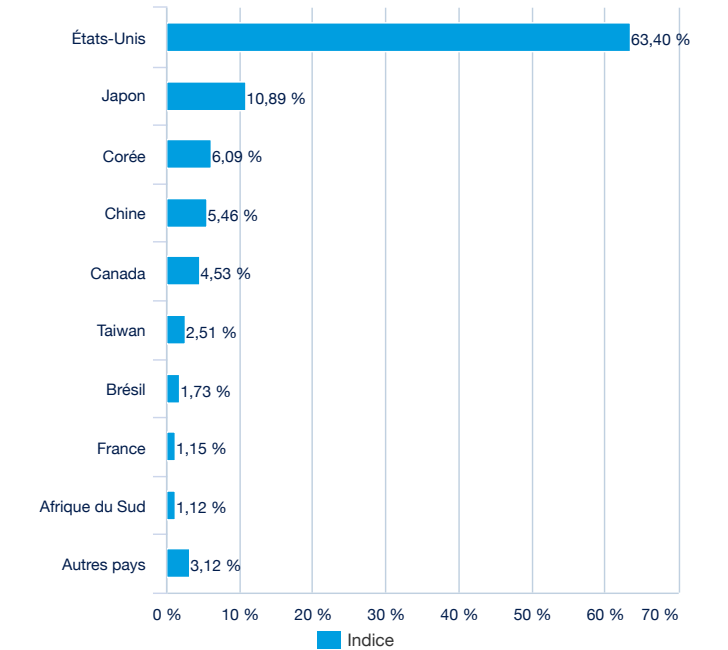
Classe d'actif : **Action**
Exposition : **International**

Nombre de valeurs : **83**

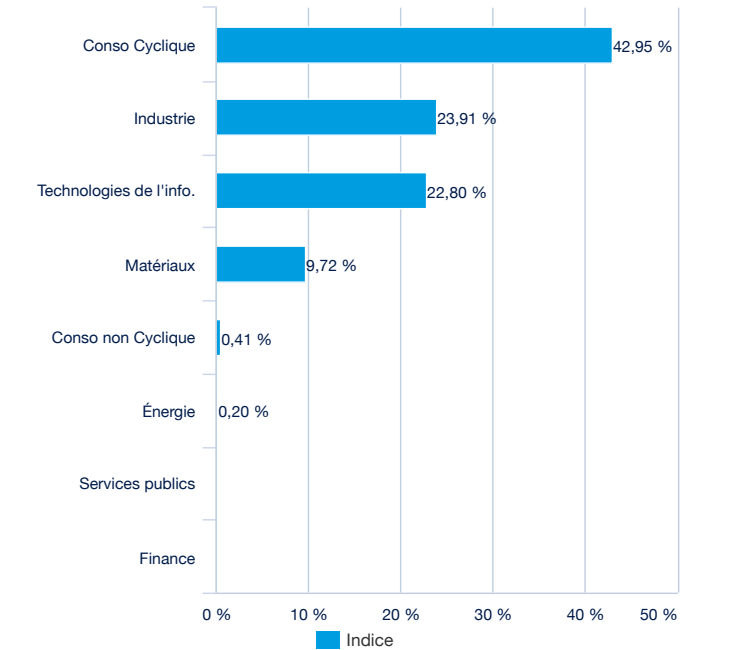
Principales lignes de l'indice (source : Amundi)

	% d'actifs (indice)
NVIDIA CORP	15,47%
UBER TECHNOLOGIES INC	12,08%
O REILLY AUTOMOTIVE INC	9,96%
DENSO CORP	6,74%
TESLA INC	6,41%
APTIV PLC	4,61%
SAMSUNG SDI CO LTD	3,40%
ALBEMARLE CORP	3,17%
MAGNA INTERNATIONAL INC	3,04%
LG ENERGY SOLUTION	2,43%
Total	67,32%

Répartition géographique de l'indice (source : Amundi)



Secteurs de l'indice (source : Amundi)





ACTION ■

Caractéristiques principales de la part (Source : Amundi)

Forme juridique	SICAV de droit Luxembourgeois
Norme européenne	OPCVM
Société de gestion	Amundi Asset Management
Valorisateur	SOCIETE GENERALE LUXEMBOURG
Dépositaire	SOCIETE GENERALE LUXEMBOURG
Commissaire aux comptes	DELOITTE S.A., LUXEMBOURG
Date de création de la classe	10/03/2020
Date de la première VL	10/03/2020
Devise de référence de la classe	USD
Classification AMF	Non applicable
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Code ISIN	LU2023679090
Minimum de souscription marché secondaire	1 Part(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Frais courants	0,45% (prélevés) - 14/07/2023
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Clôture fiscale	Octobre
Teneur marché principal	SOCIETE GENERALE / LANG & SCHWARZ

Données de cotation de l'ETF (source : Amundi)

Place de cotation	Horaires de cotation	Devise	Mnémo	Ticker Bloomberg	iNAV Bloomberg	RIC Reuters	iNAV Reuters
Nyse Euronext Paris	9:00 - 17:30	EUR	ELCR	ELCR FP	ELCRIV	ELCR.PA	ELCRIV
London Stock Exchange	9:00 - 17:30	GBP	ELCR	ELCR LN	ELCRGPIV	ELCR.L	ELCRGPIV
Borsa Italiana	9:00 - 17:30	EUR	ELCR	ELCR IM	ELCRIV	ELCR.MI	ELCRIV
Deutsche Börse	9:00 - 17:30	EUR	ELCR	ELCR GY	ELCRIV	ELCR.DE	ELCRIV
London Stock Exchange	9:00 - 17:30	USD	ELCR	MOBI LN	MOBIUSIV	MOBI.L	MOBIUSIV
Six Swiss Exchange	9:00 - 17:30	CHF	ELCR	ELCR SW	ELCRCHIV	ELCR.S	ELCRCHIV
BIVA	15:30 - 22:00	MXN	ELCR	ELCRN MM	-	ELCRN.MX	-

Contact

Contact ETF vente

France & Luxembourg	+33 (0)1 76 32 65 76
Allemagne & Autriche	+49 (0) 800 111 1928
Italie	+39 02 0065 2965
Suisse (Allemand)	+41 44 588 99 36
Suisse (Français)	+41 22 316 01 51
UNITED KINGDOM (Retail)	+44 (0) 20 7 074 9598
UNITED KINGDOM (Instit)	+44 (0) 800 260 5644
Pays-Bas	+31 20 794 04 79
Pays Nordiques	+46 8 5348 2271
Hong Kong	+65 64 39 93 50
Espagne	+34 914 36 72 45

Contact ETF Courtiers

BNP Paribas	+33 (0)1 40 14 60 01
Kepler Cheuvreux	+33 (0)1 53 65 35 25

Contact Amundi

Amundi ETF
 90 bd Pasteur
 CS 21564
 75 730 Paris Cedex 15 - France
Hotline : +33 (0)1 76 32 47 74
info@amundiETF.com

Contact ETF Capital Market

Téléphone	+33 (0)1 76 32 19 93
Bloomberg IB Chat	Capital Markets Amundi ETF Capital Markets Amundi HK ETF

ACTION ■

Fournisseurs d'indices

Ce Compartiment n'est ni garanti, ni recommandé, ni vendu, ni promu par MSCI, par une quelconque autre filiale de MSCI ou par l'une quelconque des autres entités participant à la production des indices MSCI. Les indices MSCI sont la propriété exclusive de MSCI et les indices MSCI sont des marques déposées par MSCI et ses filiales dont le Gestionnaire a acquis la licence à des fins spécifiques.

Ni MSCI, ni une quelconque filiale de MSCI, et aucune des entités participant à la production ou au calcul des indices MSCI, n'a fait une quelconque déclaration ni accordé une quelconque garantie, expresse ou tacite, aux titulaires d'Actions du Compartiment ou, de manière plus générale, au grand public quant à l'opportunité de négocier des actions de fonds en général ou des Actions de ce Compartiment en particulier, ou quant à la capacité d'un quelconque indice MSCI de reproduire la performance du marché mondial des actions. MSCI et ses filiales sont les propriétaires de certains noms et marques déposées et des indices MSCI, lesquels sont compilés, construits et calculés par MSCI sans consulter ni le Gestionnaire, ni le Compartiment.

Ni MSCI, ni l'une quelconque des filiales de MSCI, ni l'une quelconque des entités participant à la production des indices MSCI n'est tenu de prendre en considération les besoins du Gestionnaire ou des titulaires des Actions du Compartiment lorsqu'ils compilent, construisent ou calculent les indices MSCI.

Ni MSCI, ni l'une quelconque des filiales de MSCI, ni l'une quelconque des entités participant à la production des indices MSCI ne prend une quelconque décision concernant la date de lancement, la fixation du prix ou de la quantité d'Actions du Compartiment ou la détermination et le calcul de la formule utilisée pour déterminer la valeur liquidative du Compartiment. MSCI, les filiales de MSCI et les entités participant à la production des indices MSCI déclinent toute responsabilité et n'assument aucune obligation quant à l'administration, la gestion ou la commercialisation du Compartiment.

Bien que MSCI se procure les données incorporées dans les indices ou utilisées pour calculer ces derniers auprès de sources dont MSCI croit qu'elles sont dignes de foi, ni MSCI, ni une quelconque autre partie participant à la création ou au calcul d'indices MSCI, ne garantit l'exactitude et/ou l'exhaustivité DES INDICES OU DE QUELCONQUES DONNÉES QUI Y SONT INCORPORÉS.

Ni MSCI, ni les entités participant à la création ou au calcul des indices MSCI n'accorde une quelconque garantie, expresse ou tacite quant aux résultats que le titulaire d'une licence MSCI, les clients de ce dernier, les contreparties, les titulaires d'unités, parts ou actions de fonds ou toute autre personne physique ou morale tireront de l'utilisation DES INDICES OU DE QUELCONQUES DONNÉES QUI Y SONT INCORPORÉS en ce qui concerne les droits sur lesquels porte cette licence, non plus que pour une quelconque autre fin.

Ni MSCI, ni une quelconque autre partie n'accorde une quelconque garantie, expresse ou tacite, et MSCI récuse toute garantie, quant à la valeur commerciale ou l'adéquation à un but spécifique des indices ou des données qui y sont incorporées. Sous réserve de ce qui précède, en aucun cas MSCI ou une quelconque autre partie ne pourra être tenu pour responsable d'une quelconque perte, qu'elle soit directe, indirecte ou autre (y compris un manque à gagner), même s'il est informé de la possibilité d'une telle perte.

Avertissement

Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Lyxor MSCI Future Mobility ESG Filtered (DR) UCITS ETF est une SICAV de droit luxembourgeois inscrite sur la liste officielle des organismes de placement collectifs soumis à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au titre de la Partie I de la loi du 17 décembre 2010, conformément aux dispositions de la Directive UCITS (2009/65/EC).

Le produit est un compartiment de Lyxor MSCI Future Mobility ESG Filtered (DR) UCITS ETF qui a obtenu l'agrément de la CSSF et a fait l'objet d'une notification auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en vu de sa commercialisation sur le territoire français.

Amundi Asset Management (« Amundi AM ») recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « Profil de risque » du prospectus et la rubrique « Profil de risque et de rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur du produit (DICI).

Le DICI en langue française, ainsi que le prospectus en langue anglaise, peuvent être obtenus gratuitement sur info@amundiETF.com

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le prospectus n'est disponible qu'en version anglaise.

Le produit fait l'objet de contrats d'animation qui visent à assurer la liquidité du produit sur Euronext Paris, dans des conditions normales de marché et de fonctionnement informatique. Les parts ou actions de l'OPCVM coté (« UCITS ETF ») acquises sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être directement revendues à l'OPCVM coté. Les investisseurs doivent acheter et vendre les parts/actions sur un marché secondaire avec l'assistance d'un intermédiaire (par exemple un courtier) et peuvent ainsi supporter des frais. En outre, il est possible que les investisseurs paient davantage que la valeur nette d'inventaire actuelle lorsqu'ils achètent des parts /actions et reçoivent moins que la valeur nette d'inventaire actuelle à la revente. La composition actualisée du portefeuille d'investissement du produit est mentionnée sur le site www.amundiETF.com.

En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du produit et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du produit. Il n'y a aucune garantie que l'objectif du fonds soit atteint. Le fonds peut ne pas toujours être en mesure de répliquer parfaitement la performance de l'indice. Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement. L'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé, ni vendu par Amundi Asset Management (« Amundi AM »). Amundi AM n'assumera une quelconque responsabilité à ce titre. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Amundi AM n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

LE PRESENT DOCUMENT NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE VENTE DE TITRES AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE. LE PRODUIT QUI Y EST DECRIT NE SERA PAS ENREGISTRE EN VERTU DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIE (LE « U.S. SECURITIES ACT ») ET NE PEUT ETRE NI OFFERT, NI CEDE AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, SANS AVOIR ETEPREALABLEMENT ENREGISTRE OU EXEMPTÉ D'ENREGISTREMENT EN VERTU DU U.S. SECURITIES ACT.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux « US Persons ». Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs « Professionnels » au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 « MIF » ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les « investisseurs qualifiés » au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non « Professionnels » au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'« investisseurs qualifiés » au sens de la législation et de la réglementation applicable.